

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3347 - MERCREDI 17 OCTOBRE 2018

ALIMENTATION

Préserver les ceintures maraîchères urbaines

Dans le cadre de la Journée mondiale de l'alimentation, célébrée le 16 octobre de chaque année, le gouvernement congolais a appelé à la préservation des ceintures maraîchères urbaines qui font souvent l'objet de la spoliation.

« Je me réjouis des réponses positives enregistrées de la part des autorités locales pour sécuriser et protéger les ceintures vertes et les jardins qui représentent non seulement des espaces économiques mais aussi des lieux d'apprentissage des métiers de l'agriculture pour les jeunes, des centres de recyclage des ordures ménagères, des espaces récréatifs et des moteurs de dépollution de nos villes », a déclaré le ministre d'État en charge de l'Agriculture, Henri Djombo, dans son message dédié à cette journée.

Page 3



POOL

Un forum économique et social pour stimuler le développement



Une vue du marché de Kinkala, chef-lieu du département du Pool

Mobiliser les initiatives économiques et mettre en place une stratégie de développement départemental constitue l'objectif majeur de cette initiative qui

vise à stimuler la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et la protection sociale de toute la population en général et celle des femmes et des enfants en particulier. Premier du genre après le conflit ayant occasionné la détérioration de la situation socioéconomique de ce département, ce forum se veut une réponse à la réinsertion de la population fortement concernée. **Page 5**

Editorial

Les fruits du Congo

Page 2

EXPROPRIATION DU SITE DU STADE DE LA CONCORDE

Les acquéreurs non indemnisés accentuent la pression

Le collectif des expropriés non indemnisés du site du stade de la Concorde à Kintélé, dans la banlieue nord de Brazzaville, ont organisé hier un sit-in devant la primature pour demander aux pouvoirs publics de diligenter le processus de paiement de leurs indemnités. Giscard Gislain Tiba, président

de ce collectif, a appelé le gouvernement « à faire des efforts pour indemniser les propriétaires des terrains des deux sites de Kintélé. Car il n'y a pas d'indemnisation partielle en matière d'expropriation ».

Page 5

COOPÉRATION

La Banque mondiale réoriente ses investissements dans l'éducation



Anatole Collinet Makosso s'entretenant avec Jean-Christophe Carret/DR

« Jusqu'à présent, on continuait à penser que ce qui faisait le développement d'un pays c'était l'investissement dans les routes, les ports, les usines énergétiques. Maintenant, on se rend compte que ce qui fait qu'un pays décolle, excelle, c'est l'investissement dans les gens », a déclaré le directeur des opérations de la Banque mondiale pour les deux Congo et la Centrafrique, Jean-Christophe Carret, à l'issue d'une audience avec le ministre Anatole Collinet Makosso.

Page 5

AFRIQUE CENTRALE

Plaidoyer pour la suppression des exonérations fiscales en zone Cémac

Page 9

EDITORIAL

Les fruits du Congo

C'était il y a bien longtemps. Dans les années 1990, une plage publicitaire au casting plutôt bien pensé passait en boucle sur le petit écran de Télé-Congo, montrant une jeune enfant en train de célébrer les produits agricoles sortis des terres du pays. On voyait défiler ananas, bananes, avocats, etc., et l'enfant répétait : « Les fruits du Congo ! Oh qu'ils sont bons, qu'ils sont doux, les fruits du Congo ! ». On appréciait à juste titre mais presque dans une sorte de léthargie.

On ne savait pas, en effet, si ces fruits pouvaient suffire à nourrir les Congolais sur un long terme ; on ne savait pas aussi dans quelle partie du pays ils étaient cultivés. Puis on était vite passé à autre chose.

C'était il y a si longtemps. Dans les années 1970, reconnaissant que le développement de l'agriculture offrirait des emplois, permettrait au pays de mieux nourrir sa population, diversifier son économie et consolider son indépendance, les autorités lancèrent le mot d'ordre d'agriculture priorité des priorités. A cette époque, la ferveur révolutionnaire aidant, les slogans avaient un côté mobilisateur bon marché. Les masses populaires s'en réjouissaient autant que les autorités elles-mêmes. Il y a eu des initiatives audacieuses allant des champs du parti à l'organisation de comices agricoles et de salons de l'agriculture. Puis la même léthargie est passée par là, les gaspillages aussi.

De toutes ces expériences anciennes, jusqu'aux plus récentes dédiées à « l'agriculture priorité des priorités », dans lesquelles, volontariste, le pays tout seul ou avec l'aide de ses partenaires au développement a injecté des milliards et des milliards de francs CFA, l'enseignement à tirer reste le même : on n'a pas beaucoup progressé dans ce domaine. La preuve, le Congo importe pour quelque 130 milliards FCFA l'an l'essentiel de ce qu'il consomme.

Le constat que les experts de la chose agricole manient lorsqu'ils parlent du Congo est-il aussi édifiant : le secteur ne mobilise pas en nombre des hommes et des femmes qui caressent l'ambition de devenir des grands patrons ou patronnes de l'exploitation et de la commercialisation des produits agricoles. Or, sans une telle volonté, il sera difficile pour le pays de dépasser les 30% qui constituent le seuil de couverture des besoins nutritionnels par la production nationale. La célébration, hier, de la journée mondiale de l'alimentation, remet ce débat en lumière dans le cas du Congo.

Les Dépêches de Brazzaville

ASSEMBLÉE NATIONALE

Isidore Mvouba optimiste sur l'avenir du pays

Le président de la chambre basse a peint un tableau plus ou moins positif de la situation économique du Congo, le 15 octobre, à Brazzaville dans son allocution d'ouverture de la quatrième session ordinaire dite budgétaire.

S'adressant aux députés, le président de l'Assemblée a indiqué que la loi de finances 2019 devrait se présenter sous des meilleurs auspices, au regard de la bonne tenue du niveau du cours du baril de pétrole qui augure la relance de la croissance économique nationale, même si le budget du prochain exercice est celui d'austérité du fait du fardeau rédhuitoire de la dette publique. « Nous nous réjouissons de ce que la loi de finances 2019 a pris en compte les axes prioritaires du Plan national de développement 2018-2022, nécessaires à la stabilisation des équilibres macroéconomiques, tels que le renforcement de la gouvernance, la réforme du système éducatif, la formation qualifiante et professionnelle, la diversification de l'économie à travers l'agriculture, le tourisme et l'industrie », a-t-il déclaré. Isidore Mvouba a ensuite martelé : « Il nous faut à cela mener une politique dite de « tolérance zéro » en matière de corruption, sous-tendue par un engagement politique fort à tous les niveaux ».

Le président de l'Assemblée natio-

nale s'est réjoui des choix budgétaires faits par le gouvernement, notamment la stabilisation, la relance et la croissance économique, la mobilisation des ressources financières extérieures et domestiques ainsi que l'amélioration du climat des affaires fondamentales à l'attrait des investissements directs étrangers. « Dans un contexte de vaches maigres, il convient de se lancer dans une

« Nous nous réjouissons de ce que la loi de finances 2019 a pris en compte les axes prioritaires du Plan national de développement 2018-2022, nécessaires à la stabilisation des équilibres macroéconomiques, tels que le renforcement de la gouvernance, la réforme du système éducatif, la formation qualifiante et professionnelle, la diversification de l'économie à travers l'agriculture, le tourisme et l'industrie »,

recherche effrénée de niches budgétaires et de financements innovants. À cela, la création des conditions du passage de l'économie informelle à l'économie for-

melle peut s'avérer payant et augmenter le niveau des ressources budgétaires », a-t-il renchéri.

Abordant encore une fois de plus la question du Pool, le président de la chambre basse du parlement a signifié que la reconquête de la paix dans ce département a connu un tournant décisif avec la fin de l'opération de ramassage des armes. Il reste à mettre en œuvre les mesures idoines de réinsertion et réintégration des ex-combattants et de la population meurtrie. « La paix restaurée, force est désormais à la loi pour lutter contre le banditisme résiduel qu'on observe ici et là », a-t-il lancé. Isidore Mvouba a, d'autre part, appelé la population congolaise à ne pas prêter attention aux élucubrations de certains esprits chagrins qui parlent d'un génocide dont serait l'objet l'ethnie lari dans le Pool. « Il s'agit manifestement d'une tentative de déstabilisation de notre pays. Le Congo saura rétablir la vérité des faits au Conseil des droits de l'Homme lors de sa prochaine réunion à Genève », a-t-il conclu.

Jean Jacques Koumba

COOPÉRATION

Le Congo et la Namibie veulent optimiser leur potentiel économique

Les experts des deux pays auront des échanges sur les moyens de développer les petites et moyennes entreprises, surtout dans le domaine de l'artisanat.

La ministre des petites et moyennes entreprises (PME), de l'artisanat et du secteur informel, Yvonne Adélaïde Mougany, s'est entretenue sur le sujet, le 11 octobre à Brazzaville, avec l'ambassadeur de la Namibie au Congo, le major-général Vilio H. Hifindaka.

L'échange a été fructifiant, a assuré le diplomate namibien au sortir de la séance de travail. « Avec la ministre, nous avons discuté des moyens de développer les PME et le secteur artisanal. Nous avons essayé de voir les différentes méthodes et opportunités pour faire avancer la coopération entre les deux pays », a-t-il

déclaré, ajoutant qu'ils ont insisté sur l'échange d'expériences.

Tout comme le Congo, l'économie namibienne est fortement dépendante des ressources du sous-sol. Les deux économies disposent pourtant d'énormes débouchés encore inexploités, notamment le secteur artisanal.

Au plan politique et diplomatique, la République du Congo et la Namibie entretiennent d'excellentes relations. « Ce sera une coopération gagnant-gagnant. Nous veillerons en sorte que nos deux peuples continuent à interagir dans les deux domaines cités pour développer nos écono-

mies », a ajouté Vilio H. Hifindaka. L'Ecole inter-Etats de Loudima, dans le département de la Bouenza, est le symbole de l'amitié entre les deux peuples. Le site de cette école polytechnique n'est autre que l'ancien camp de la South west african peoples' organisation (Swapo), où s'organisaient les combattants de la libération de la Namibie et de l'Afrique australe.

Il y a quelques années, les présidents Denis Sassou N'Guesso du Congo et Hifikepunye Pohamba de la Namibie, avaient décidé de transformer ce centre en un institut de formation des élites. L'établissement forme dans les métiers du bâtiment, de la mécanique, de l'électricité, de la maçonnerie, de l'agriculture, de la coiffure, de la couture, de la boulangerie...

Fiacre Kombo

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula,
Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya
ÉDITION DU SAMEDI : Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhét N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port -

Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngon

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : 06 700 09 00 /
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

JOURNÉE DE L'ALIMENTATION

Le gouvernement veut accorder plus d'espaces aux maraîchers

Installés principalement à Madibou, dans la partie sud de Brazzaville, et à Talangaï ainsi qu'à Djiri dans la partie nord, les agriculteurs de la capitale approvisionnent les marchés en légumes frais et d'autres produits alimentaires. Mais à l'image de ceux des autres villes du pays, ils peinent à trouver des espaces autorisés pour mener leurs activités.

Le développement d'une production agricole urbaine, c'est le défi que tente de relever le gouvernement à travers le ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche que dirige le ministre d'Etat, Henri Djombo. Il espère ainsi lutter contre l'insécurité alimentaire mais surtout créer des sites d'apprentissage des métiers de l'agriculture pour les jeunes. « Notre pays fait face à un déficit alimentaire de plus en plus important, à cause de l'insuf-

fisance de l'offre locale de denrées de base. La souveraineté alimentaire étant ainsi compromise, nous devons agir sans tarder. Agir pour inverser la tendance actuelle en produisant efficacement à travers une agriculture moderne », a estimé Henri Djombo, dans une déclaration le 15 octobre.

Avec la pression démographique et la poussée des villes, il est devenu difficile, voire impossible, de trouver des espaces cultivables. Déguerpis par



Le ministre Henri Djombo délivrant le message du gouvernement

l'Etat lors de la construction du viaduc de Keba na virage, à Talangaï, il y a plus de quatre ans, les maraîchers de la partie nord de Brazzaville sont censés

être affectés sur un autre site.

La déclaration du ministre de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche, en prélude à la Journée mondiale

de l'alimentation, célébrée ce 16 octobre, s'adresse aussi aux autorités locales. Le gouvernement invite les municipalités à sécuriser et protéger les maraîchers urbains. Car « les ceintures vertes et les jardins représentent non seulement des espaces économiques mais aussi des lieux d'apprentissage pour les jeunes, des centres de recyclage des ordures ménagères », a martelé Henri Djombo. « Agissons pour l'avenir : préservons nos ceintures maraîchères urbaines », c'est le thème retenu cette année par les Nations unies pour la célébration de cette journée.

Fiacre Kombo

ZONE MARAÎCHÈRE DE TALANGAÏ

Environ cinq cent quatre-vingts producteurs autorisés à réoccuper le site

Déguerpis il y a quatre ans lors de la construction du viaduc de "Keba na virage", dans le sixième arrondissement de Brazzaville, les agriculteurs périurbains peuvent de nouveau produire sur cet espace. À la faveur de la Journée de l'alimentation, célébrée le 16 octobre, le gouvernement, les autorités locales et les partenaires au développement se sont engagés à promouvoir l'agriculture urbaine.

L'installation des agriculteurs sur la ceinture maraîchère de Talangaï remonte, en effet, au début de l'année 1960. Ce sont des Congolais qui avaient été expulsés de l'autre côté de la rive, en République démocratique du Congo, qui avaient décidé, après leur retour au pays, de s'installer sur la zone pour y pratiquer le jardinage. Mais l'espace fait l'objet depuis quelques années d'occupation anarchique et de spoliation. Avec plus de

torisant le retour de ces producteurs est saluée par les bénéficiaires, comme en témoigne le président du collectif des maraîchers de Talangaï, Sylvain Danguï. Lors d'une grande manifestation marquant la journée mondiale, le porte-parole des maraîchers a interpellé les membres du gouvernement, dont le ministre de tutelle, Henri Djombo, le maire de Talangaï, Privat Frédéric Ndeké, y compris les partenaires de la FAO, du

« Agissons pour l'avenir : préservons nos ceintures maraîchères urbaines »

trente hectares au départ, le site est actuellement réduit à trois hectares.

Ces maraîchers, à l'instar des leurs collègues de la partie sud de Brazzaville, étaient devenus au fil des ans de véritables fournisseurs de la ville capitale en denrées de base. Malgré leurs faibles moyens de travail, ils fournissaient aux marchés de la place plus de trois à quatre tonnes de légumes frais, notamment des carottes, céleris, choux, oignons, poireaux, tomates, haricots, courges, ciboules, etc. La décision municipale au-

système des Nations unies, de l'Union européenne.

« Si rien n'est fait, la ceinture maraîchère de Talangaï sera effacée de la carte de Brazzaville. En dépit de la menace, nous croyons toujours aux promesses des plus hautes autorités de l'Etat », a lancé Sylvain Danguï. À noter qu'en plus des terres, les petits producteurs locaux auront besoin d'encadrement, des matériels agricoles performants ainsi que des différentes semences.

Des demandes que le gouvernement congolais, à travers le

département de l'Agriculture, va tenter de répondre. Dans son Plan national de développement 2018-2022, il a choisi le secteur agricole comme un outil clé de lutte contre l'insécurité alimentaire et la pauvreté. « À ce titre, l'horticulture urbaine constitue l'instrument approprié pour développer une production agricole urbaine, l'approvisionnement des marchés et la création d'emplois tout le long de la chaîne », a indiqué Henri Djombo.

Les pouvoirs publics ont promis de faciliter l'accès à la terre et au crédit agricole ainsi que de promouvoir le métier de l'agriculteur et de l'entrepreneuriat jeune. Une politique que partagent les partenaires au développement. La représentante de la FAO au Congo, Suze Percy Philippini, a réitéré l'appui de son institution à soutenir le développement agricole.

Signalons que la rencontre sur le site de Talangaï, le 15 octobre, s'inscrivait dans le cadre de la trente-huitième célébration de la Journée mondiale de l'alimentation, dont le thème s'intitule « Agissons pour l'avenir : préservons nos ceintures maraîchères urbaines ». L'événement a été aussi marqué par des échanges sur des thématiques liées à la journée et l'exposition des divers produits alimentaires.

F.K.

DÉFENSE

La Russie et la Chine promettent d'actualiser leur coopération avec le Congo

Le ministre de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, a reçu successivement le 16 octobre à son cabinet de travail le représentant plénipotentiaire du ministre de la Défense de la Fédération de Russie pour l'Afrique centrale, Dimitri Gorbatenko, accompagné de l'ambassadeur de Russie au Congo, et de l'ambassadeur de Chine au Congo, Ma Fulin.



Photo de famille / Crédit Adiac

Avec le représentant plénipotentiaire du ministre de la Défense de la Fédération de Russie, les discussions ont porté sur la redynamisation de la coopération militaire entre la Russie et le Congo, plus précisément de jeter une nouvelle base pour son approfondissement. Parmi les axes prioritaires présentés, l'on note tout le secteur stratégique, particulièrement la formation des cadres militaires congolais en Russie ; l'échange d'expérience et l'expertise que la Russie à accumuler ces dernières années qu'elle voudrait partager avec la République du Congo. « Nous avons la volonté d'assister la République du Congo dans les futures réformes de ses forces armées. En effet, la République du Congo est le partenaire principal en Afrique centrale de la Russie », a déclaré Dimitri Gorbatenko à l'issue de la rencontre.

Peu après son entrevue avec le représentant plénipotentiaire du ministre de la Défense de la Fédération de Russie pour l'Afrique centrale, Charles Richard Mondjo, s'est entretenu avec l'ambassadeur de Chine au Congo de la coopération militaire entre les deux pays. Au terme de l'audience, Ma Fulin, a expliqué à la presse le sens de sa visite : « L'état de santé entre la Chine et le Congo est très bonne. Je crois qu'il nous reste encore beaucoup de choses à faire pour cette coopération. Le domaine militaire constitue un domaine très important dans notre coopération qui date de très longtemps. Nous avons assisté tout dernièrement à un forum Chine-Afrique. Le président Xi Jinping a pris une initiative majeure dans le domaine de la paix et de la sécurité. Ce qui veut dire que nous devons travailler ensemble pour concrétiser cette décision importante ».

Guillaume Ondzé

COMMISSION NATIONALE PROVISOIRE D'INSCRIPTION AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DU CONGO (ONECC)

Le président de la commission nationale provisoire d'inscription au tableau de l'ordre national des experts comptables du Congo (ONECC) invite :

- toutes les sociétés d'expertise comptable ;
- tous les Experts-Comptables libéraux exerçant à titre individuel, les experts comptables diplômés et salariés dans les sociétés d'expertise comptable ;
- tous les experts comptables diplômés et salariés exerçant, dans les entreprises industrielles ou commerciales, dans les administrations ou dans les établissements d'enseignement supérieur et professionnel ;
- les Centres de Gestion agréés (CGA) ;

de bien vouloir déposer sans frais **avant le 18/10/2018**, auprès du **secrétariat de la présidence de la commission nationale provisoire, sise au Ministère des Finances et du Budget, 4e étage, Porte 406**, un dossier complet pour l'inscription provisoire au tableau de l'ordre, conformément à la loi n°29-2013 du 28 novembre 2013 portant création de l'ordre national des Experts-Comptables et organisant l'exercice de la profession comptable en République du Congo.

1-Pour les sociétés d'expertise comptable (SEC) existant à la date du présent communiqué, le dossier d'inscription au tableau de l'Ordre national des Experts-Comptables libéraux, est constitué ainsi qu'il suit :

- une demande timbrée d'inscription à l'ONECC ;
- une copie de l'agrément CEMAC du cabinet en qualité de SEC ;
- une copie du RCCM ;
- une copie des statuts avec indication de la liste des associés ou actionnaires ;
- une copie de l'attestation d'immatriculation fiscale (NIU) ;
- une copie du document justifiant l'inscription à la CNSS ;
- une copie certifiée conforme des agréments CEMAC des actionnaires ou associés ;
- un justificatif du siège social du cabinet (*adresse physique complète, contrat de bail ou titre de propriété etc...*) ;
- une copie d'assurance professionnelle ;
- un certificat de résidence pour les associés ou actionnaires étrangers ;
- une attestation de non faillite ;
- un certificat de moralité fiscale.

2-Pour les Experts-Comptables libéraux exerçant à titre individuel, et pour les Experts-Comptables associés exerçant dans les sociétés d'expertise comptable à la date du présent communiqué, le dossier d'inscription au tableau de l'Ordre national des Experts-Comptables libéraux, est composé de la manière suivante :

- une demande timbrée d'inscription à l'ONECC ;
- une copie de l'agrément CEMAC en qualité d'Expert-Comptable ;
- une copie d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins trois (3) mois ;
- une copie de l'attestation d'immatriculation fiscale (NIU) ;
- une copie du document justifiant l'inscription à la CNSS ;
- un justificatif du siège social du cabinet (*adresse physique complète, contrat de bail ou titre de propriété etc...*) ;
- une copie d'assurance professionnelle ;

- un certificat de résidence au Congo (pour les étrangers) ;
- une attestation de non faillite pour les libéraux exerçant à titre individuel ;
- une attestation justifiant la qualité d'associé d'une société d'expertise comptable agréée CEMAC ;
- un certificat de moralité fiscale pour les experts-comptables libéraux exerçant à titre individuel.

3-Pour les diplômés d'expertise comptable n'exerçant pas la profession de comptabilité libérale, le dossier d'inscription au tableau des diplômés d'expertise comptable n'exerçant pas la profession de comptabilité libérale, se compose comme suit :

- une demande timbrée d'inscription à l'ONECC ;
- un curriculum vitae (CV) ;
- une copie d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- un extrait de casier judiciaire datant de moins trois (3) mois ;
- une photocopie certifiée conforme du diplôme d'expertise-comptable ;
- une attestation de présentation de l'original du diplôme ;
- une attestation de l'employeur ;
- un engagement sur l'honneur de ne pas exercer la profession comptable libérale ;
- un certificat de résidence au Congo (pour les étrangers).

4-Pour les Centres de Gestion agréés (CGA), l'inscription au tableau de l'ordre comme Association de Gestion et de Comptabilité (AGC) comprend :

- une demande timbrée d'inscription à l'ONECC ;
- un récépissé d'enregistrement auprès des autorités habilitées (Déclaration d'existence) ;
- une photocopie certifiée conforme des statuts CGA et un dossier de ses dirigeants ;
- la liste des adhérents au jour du dépôt de la demande (50 au minimum) ;
- une copie d'assurance professionnelle ;
- un rapport sur les moyens humains et matériels qui seront mis en œuvre en précisant les fonctions du Directeur Expert-Comptable et du Responsable technique ;
- un certificat de résidence au Congo (pour les étrangers) ;
- une attestation de non faillite CGA.

5- A l'issue du traitement des dossiers par la commission, une liste provisoire des inscriptions au tableau de l'ordre sera établie. Les réclamations seront reçues et traitées dans les 30 jours après publication de la liste provisoire.

6- Une assemblée générale constitutive sera convoquée pour l'adoption des textes professionnels et la mise en place des instances du Conseil de l'Ordre.

Fait à Brazzaville, le 11 septembre 2018

**Le président de la Commission nationale provisoire
d'inscription au tableau de l'ONECC,**

**Henri LOUNDOU
Commissaire du gouvernement**

POOL

Le département s'offre un colloque économique et social

Un forum sur le développement économique et social du Pool (Fodep) se tiendra à Kinkala, les 19 et 20 octobre, à l'initiative de l'Observatoire de la concertation citoyenne du Pool et Evêché de Kinkala, a-t-on appris, le 16 octobre, des organisateurs.

Mobiliser les initiatives économiques et mettre en place une stratégie de développement départemental constitue l'objectif majeur de l'initiative, le premier du genre, après la résurgence, dans le département, des troubles sociopolitiques en avril 2016. Ces conflits ont occasionné une situation humanitaire grave, compromettant la sécurité alimentaire, la santé, l'éducation et la protection sociale de toute la population en général et celle des femmes et des enfants en particulier.

Le forum, dont les organisateurs ambitionnent de mettre en lumière les opportunités d'investissement dans le Pool, « constitue une réponse à l'impact multisectoriel de cette crise ayant affecté considérablement le développement économique et social du Pool et freiné plusieurs

initiatives à caractère économique », souligne Mgr Louis Portella Mbuyu, évêque du diocèse de Kinkala et responsable de l'Observatoire de la concertation citoyenne du Pool.

Le Fodep, à en croire la prési-

mique, à savoir le Plan national de développement 2018-2022 comme référentiel de la politique économique et sociale. « La conjoncture de crise économique et financière, l'opportunité d'une démobilité des

tible de drainer des synergies et de mobiliser des possibilités en faveur du développement économique et social du Pool », précise-t-elle.

Mettre en place une plate-forme dédiée au développement

Pendant deux jours, le Fodep se donne la tâche de proposer quelques principaux axes stratégiques du développement du Pool. Pour le Pr Richard Bilekot, membre du comité d'organisation, il s'agira de « définir une dizaine d'actions visant à soutenir le développement des entreprises locales et la création des emplois ». Parmi ces démarches, on peut citer l'identification des besoins et les axes prioritaires à fort impact socio-économique, la fusion des initiatives économiques par la mise en place d'un réseau de produc-

teurs, l'établissement des axes stratégiques de développement à court et moyen terme, la mise à disposition des connaissances et la promotion des réseaux des acteurs socio-économiques. « Nous devons pour cela mobiliser des ressources humaines, matérielles et financières. Créer une dynamique économique, à travers une mobilisation et structuration d'actions et de moyens au service des habitants et du développement », renchérit Luc Missidimbazi, vice-président du comité d'organisation.

À l'issue du Fodep, soutient-il, le département du Pool devra disposer d'une plate-forme d'acteurs socio-économiques organisés et d'une stratégie novatrice en ce qui concerne le soutien aux projets de développement socio-économique.

Quentin Loubou

...Mobiliser des ressources humaines, matérielles et financières. Créer une dynamique économique, à travers une mobilisation et structuration d'actions et de moyens au service des habitants et du développement »

dente du comité d'organisation, Marguerite Homb, tire, par ailleurs, sa substance dans la mise en place d'un cadre stratégique de planification macro-écono-

ex-combattants et la participation active des institutions internationales aux actions de réinsertion justifient la mise en place d'un dispositif suscep-

SITE DU STADE DE LA CONCORDE À KINTÉLÉ

Les expropriés réclament l'indemnisation

Plus de trois mille personnes dépossédées de leurs terrains ont manifesté, le 16 octobre, leur mécontentement par un concert de casseroles devant la primature, à Brazzaville.



Les participants /Crédit Adiac

L'objectif de la manifestation a été d'interpeller les autorités nationales à diligenter la procédure de paiement, à la suite des expropriations par l'Etat, en 2012, pour cause d'utilité publique, du site abritant le stade de la Concorde et le Centre de conférences international à Kintélé, dans le département du Pool.

Au total, quatre mille trois cents acquéreurs étaient concernés par cette expropriation. Parmi ce nombre, mille trois cents ont été indemnisés en 2013, soit trois mille acquéreurs restés en attente.

A cet effet, le sit-in à la primature a été organisé par le collectif des expropriés non indemnisés, conduit par leur président, Giscard Ghislain Tiba. Le regroupement s'est déroulé au rythme de sons et de danses, sous un soleil accablant. Le vacarme devant le bureau du chef du gouvernement, a conduit à une discussion entre le bureau de ce collectif et le conseiller financier du Premier ministre qui avait à ses côtés la conseillère à la réforme de l'Etat. L'échange qui a duré plus d'une

heure dans les locaux de la primature a abouti à l'apaisement de ces expropriés. Le président du collectif a expliqué, à sa sortie de la discussion, que les autorités les ont assurés de l'examen du dossier dans un délai de deux mois.

A cette même occasion, a-t-il poursuivi, le conseiller financier du Premier ministre ainsi que la conseillère à la réforme de l'Etat ont parlé d'un paiement partiel des indemnités de ces expropriés, étant donné que le pays traverse une crise financière. « L'Etat congolais doit faire des efforts pour indemniser les propriétaires des terrains

« L'Etat congolais doit faire des efforts pour indemniser les propriétaires des terrains des deux sites de Kintélé. Il n'y a pas d'indemnisation partielle en matière d'expropriation »

des deux sites de Kintélé. Il n'y a pas d'indemnisation partielle en matière d'expropriation », a retourné le président du collectif. Interrogée à propos de leurs revendications, Pauline Matawi, l'une des expropriées, a indiqué qu'elle était très furieuse pour ces quatre parcelles prises par l'Etat. « Plusieurs réunions ont été organisées avec les autorités de ce pays en vain. Mon souhait est d'avoir des terrains ou une indemnisation pour en acquérir d'autres. J'ai souffert dans le commerce au marché Intendance, à Talangaï, pour acheter ces terrains. Aujourd'hui, l'Etat vient de les arracher en me contraignant à louer au moment où j'avais déjà construit un hangar pour y habiter », a-t-elle regretté.

Notons que les acquéreurs de ces terrains ont indiqué que le site a été occupé depuis 2007 pour les uns et 2008 pour les autres. Parmi les mille trois cents qui ont déjà été indemnisés figurent aussi des fictifs, ont-ils dit.

Lydie Gisèle Oka

COOPÉRATION

La Banque mondiale souligne la nécessité d'investir dans l'éducation de base

Reçu en audience par le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation, Anatole Collinet Makosso, le directeur des opérations du groupe de l'institution de Bretton Woods au Congo, Jean-Christophe Carret, a indiqué que cette institution était en train de revoir son approche des secteurs sociaux ou de développement humain

Accompagné de la représentante de la Banque mondiale (BM) au Congo, Korotoumou Ouattara, le directeur des opérations de cette institution pour les deux Congo et la Centrafrique a justifié sa visite chez le ministre en charge de l'éducation de base pour deux raisons. En effet, selon lui, la première raison est due au fait que la BM est en train de revoir entièrement son approche des secteurs dits sociaux ou de développement humain. « L'une des composantes fondamentales de ce développement est l'investissement dans l'éducation primaire. C'est la première raison pour laquelle je suis venu rendre une nouvelle visite au ministre, parce que nous voulons faire mieux et plus avec lui et ce ministère puisque c'est important pour l'avenir du pays. Jusqu'à présent, on continuait à penser que ce qui faisait le développement d'un pays c'était l'investissement dans les routes, les ports, les usines énergétiques. Maintenant, on se rend compte que ce qui fait qu'un pays décolle, excelle, c'est l'investissement dans les gens », a expliqué Jean-Christophe Carret à sa sortie d'audience.

Accélérer les décaissements du projet

L'hôte du ministre Anatole Collinet Makosso a également souligné que la qualité de l'investissement dans le capital humain, notamment auprès des enfants très jeunes, dans l'éducation primaire et dans la santé étaient des déterminants fondamentaux de la trajectoire de développement d'un pays. Les deux personnalités ont aus-

si parlé du Projet d'appui à l'amélioration du système éducatif (Praased), cofinancé par le Congo et la BM et mis en œuvre depuis plus d'un an. Chiffré à hauteur de soixante-dix millions de dollars américains, dont trente millions provenant des fonds de la BM et quarante millions pour le gouvernement, le Praased vise, entre autres, la construction d'un système éducatif performant devant permettre d'offrir une éducation de base et de qualité à tous les apprenants. Il devrait aussi répondre aux besoins en ressources humaines de qualité d'une économie émergente et rendre le système éducatif congolais plus efficace et plus performant. « Ce projet qui en est à ses débuts, nous voulons qu'il soit à la hauteur de ces enjeux précités, c'est-à-dire qu'il faut investir plus, vite et mieux dans le capital humain. Les pistes de solutions sont nombreuses, donc les équipes des deux parties vont se mettre au travail pour nous proposer des solutions d'amélioration de l'action de ce projet. Ce que nous pouvons faire, c'est que nous allons accélérer les décaissements du projet pour rapidement apporter aux huit cent mille enfants qui sont dans le primaire les moyens d'apprendre correctement », a-t-il conclu.

Ainsi, le ministre Anatole Collinet Makosso et son hôte ont convenu de se retrouver dans un proche avenir sur la base des recommandations qui seront formulées par les équipes avant de donner, si nécessaire, une nouvelle orientation au projet.

Parfait Wilfried Douniama

LYCÉE THOMAS-SANKARA

L'établissement reçoit du matériel didactique de la part des anciens élèves

Réunies au sein de l'«Association revivre le lycée Thomas-Sankara», les anciennes promotions de cet établissement public d'enseignement général, situé dans le neuvième arrondissement de Brazzaville, Djiri, ont profité de la sortie officielle de leur organisation, le 15 octobre, pour établir un pont entre elles et les nouvelles promotions.

Le don offert est composé de craies, de rames de papiers, d'une photocopieuse, des chaises de bureau, des instruments de géométrie, d'un ordinateur, d'une imprimante ainsi que des cahiers qui seront remis aux meilleurs élèves après les évaluations du premier trimestre. Il a été réceptionné des mains du président d'honneur de l'association, Guy Marius Okana, par le représentant de la direction départementale de l'Enseignement primaire et secondaire. Ce dernier, à son tour, l'a transmis à la providesse du lycée Thomas-Sankara B, Colette Gnanga. L'objectif de ce geste est d'accorder les mêmes chances d'apprentissage aux garçons et aux filles et de constituer un pont entre les anciens et les nouveaux élèves, a expliqué le président exécutif de l'association, Mesmin Opfouma, qui a ajouté qu'il s'agit d'une marque de reconnaissance à l'établissement qui les a formés.

Une initiative saluée par la providesse, estimant que cela marque l'attachement de ces anciens élèves à leur établissement. Colette Gnanga a fait savoir à ses hôtes que le lycée Thomas-Sankara connaît aujourd'hui une extension avec l'agrandissement des parvis, ce qui a permis la création en son sein d'un second lycée



Une vue du don /Adiac

éponyme. Ceci, a-t-elle poursuivi, n'a été possible que grâce au travail bien fait qui produit toujours de bons fruits tôt ou tard. Aussi a-t-elle invité les élèves et enseignants à la responsabilité et à l'exécution de leurs tâches. A propos de l'Association revivre le lycée Thomas-Sankara, ses engagements sont, entre autres, l'entraide, la promotion de cet établissement pour son rayonnement et le développement socio-culturel. Elle envisage, en outre, d'intervenir également dans le volet de la sécurité au sein de l'établissement en organisant des journées de sensibilisation.

À l'occasion de sa sortie officielle, ses deux instances dirigeantes ont été présentées aux élèves. Le bureau exécutif est composé de huit membres dont le président est Mesmin Opfouma. Quant à la commission de contrôle et de vérification, elle est composée de cinq membres.

Au terme de la cérémonie, le représentant des élèves, Garly Cherubin Will Rudel Ibara, a assuré que ce don est une grande contribution en leur faveur car nombreux d'entre eux éprouvent encore des difficultés en ce qui concerne les fournitures scolaires.

Lydie Gisèle Oko

CENTRAFRIQUE

Des casques bleus attaqués par un groupe armé

La mission onusienne dans le pays (Minusca) a condamné, récemment, une attaque perpétrée contre ses éléments le 11 octobre, dans la ville de Bambari (centre) par les éléments armés de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) du chef rebelle Ali Darassa.

Dans un communiqué de presse, la Minusca a signifié qu'au cours d'une de leurs patrouilles, des casques bleus ont désarmé, le 11 octobre aux environs de 14h00, sept combattants de l'UPC qui étaient illégalement en possession d'armes de guerre et des munitions, qu'une enquête a été initiée par la gendarmerie de Bambari, avec l'appui de la composante police de la Minusca.

Le même jour dans la soirée, a poursuivi le communiqué, « des combattants présumés de l'UPC ont tiré des coups de feu dans le quartier musulman Adj, à Bambari, suscitant la peur et un déplacement des habitants déjà éprouvés ».

Dans cette localité, a indiqué le texte, la Minusca a dépêché une patrouille sur les lieux qui a également été attaquée par les mêmes éléments armés. Des renforts sont intervenus sans qu'aucune victime ne soit déplorée. Outre l'attaque contre les casques bleus, des menaces ont été proférées à l'encontre des membres laïcs et religieux de différentes communautés de la société civile de Bambari.

Ces faits, a ajouté le communiqué, sont non seulement condamnables pénalement mais menacent gravement le processus de paix conduit sous l'égide de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

En conclusion, la Minusca a pris l'engagement de continuer à travailler avec les autorités centrafricaines, notamment avec les Forces armées centrafricaines et les Forces de sécurité intérieure déployées à Bambari, pour préserver son statut de « ville sans groupes armés » et garantir la sécurité de toutes les communautés dans la préfecture de la Ouaka.

Enfin, la Minusca a exhorté tous les groupes armés à mettre en œuvre les engagements pris dans le cadre du processus de paix actuel et à cesser toute violence contre la population civile. Elle rappelle que les auteurs d'attaques contre des civils seront arrêtés et traduits en justice.

...Préserver le statut de « ville sans groupes armés » et garantir la sécurité de toutes les communautés dans la préfecture de la Ouaka.

BÉNIN

Le paysage politique se recompose à l'approche des législatives de 2019

A moins de six mois des scrutins de mars, des formations politiques de mêmes obédiences tendent à se regrouper en vue de la conquête de la majorité de sièges de députés de la huitième mandature, depuis l'avènement du processus de démocratisation en cours en février 1990, a constaté dimanche Xinhua, à Cotonou.

Dans le rang de la mouvance au pouvoir, la trentaine des partis et mouvements politiques soutenant les actions du président béninois, Patrice Talon, au pouvoir depuis le 6 avril 2016, envisagent un regroupement de deux blocs, notamment le bloc «Progressiste» et le bloc «la Dynamique unitaire».

porte-parole de ce regroupement, à l'occasion de l'atelier politique sur l'assainissement de la vie politique au Bénin.

Pour cet ancien président du parlement béninois, ce regroupement constitue l'un des blocs organisationnels de la majorité présidentielle, avec quatre ministres, vingt-trois députés dont

dinaires en vue de recueillir les avis de leurs militants à la base avant leurs adhésions ou non à ce bloc politique. Ainsi, à travers un communiqué publié récemment à Cotonou, la présidente du parti Union pour le développement d'un Bénin nouveau (UDBN), la députée Claudine Prudencio, a informé ses militants à la base que dans le cadre de la recomposition du paysage politique, le bureau politique de leur parti est entré en discussion avec d'autres formations en vue de la création plus tard d'un grand parti politique.

« Le Bureau politique de l'UDBN voudrait porter à l'attention de ses militants et sympathisants que les concertations se poursuivent au niveau des instances du parti dont la position officielle sera connue lors de son prochain congrès », a-t-elle affirmé à travers le communiqué.

De même, le parti du Renouveau démocratique de Me Adrien Houngbédji, actuellement président de l'Assemblée nationale du Bénin, sera en Conseil national le 27 octobre, en vue d'entériner la position de cette formation

politique, a annoncé le secrétaire général du parti, Falilou Akadiri, dans un communiqué.

Du côté des formations politiques de l'opposition, la question n'est pas aussi définitivement tranchée et les réflexions sont toujours en cours.

« Nous menons toujours les discussions pour retenir quelque chose de définitif », a confié à Xinhua, Eugène Azatassou, un membre influent des Forces cauris pour un Bénin émergent (FCBE).

Il a estimé que les FCBE avec d'autres forces politiques de l'opposition sont unanimes sur la nécessité d'aller à une fusion face aux blocs de la mouvance présidentielle qui se mettent déjà en place.

Selon plusieurs observateurs de la vie politique du Bénin, après plus de deux décennies de pratique démocratique, les partis et mouvements politiques ont failli dans leurs missions d'animation de la vie politique, de la conquête



et de l'exercice du pouvoir.

« La création tous azimuts de partis et mouvements politiques n'ayant aucun ancrage au niveau national ne peut pas conduire le pays dans le jeu démocratique et défendre les intérêts des populations béninoises », ont-ils déploré.

A en croire le ministère béninois de l'Intérieur et de la sécurité publique, plus de trois cents partis et mouvements politiques animent actuellement la vie politique nationale du pays pour une population d'environ onze millions d'habitants.

Xinhua

« La création tous azimuts de partis et mouvements politiques n'ayant aucun ancrage au niveau national ne peut pas conduire le pays dans le jeu démocratique et défendre les intérêts des populations béninoises »

Ainsi, au niveau du bloc «Progressiste», la fusion des partis et mouvements politiques est déjà entérinée par l'adhésion d'une dizaine de formations.

«Les onze partis politiques ont pris la décision de fusionner en une seule et même formation fondée sur la même vision et la même ligne politique et idéologique en vue de conquérir et d'exercer ensemble le pouvoir », a déclaré Mathurin Nago,

trois anciens présidents de l'Assemblée nationale du Bénin et trente-deux maires.

Par contre, la formation du second bloc, dénommé «la Dynamique unitaire», est encore en chantier avec des tractations dans les états-majors des partis politiques.

A cet effet, plusieurs états-majors de formations politiques ont annoncé la tenue, dans les prochains jours, des congrès extra-

AVIS DE RECRUTEMENT

Une institution financière de la place recherche un (1) Analyste de crédit à Brazzaville.

PROFIL RECHERCHE :

- Avoir un Bac + 4 ou 5 (école de commerce, université ou autre étude supérieur) en contrôle des risques bancaires, gestion globale des risques et sécurité financière
- Avoir un diplôme professionnel de l'Institut Technique de Banque ;
- Avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le métier, exception faite pour les jeunes détenteurs d'un Master2 (BAC+5) avec mention Bien ;
- Avoir une expérience opérationnelle demandée dans la banque
- Avoir des connaissances des techniques d'analyse mathématique, des états financiers, de la comptabilité bancaire, des outils statistiques ;
- Avoir une expertise en matière de risque de contrepartie, de crédit, de marché, opérationnel ;
- Avoir des connaissances de la réglementation bancaire (LCB-FT, Bâle II et III, COSO,...) ;
- Avoir une capacité à utiliser des modèles mathématiques ;
- Avoir des connaissances des métiers / produits / services bancaires ;
- Avoir la maîtrise du calcul des indicateurs de risque de taux et de liquidité ;
- Avoir une vision transversale métier ;
- Savoir Identifier les risques et les évaluer: risques de crédit, de marché, opérationnels etc ;
- Savoir mesurer les risques notamment par la mise en place d'outils d'évaluation, la réalisation d'études afin de déterminer les réalisations risques / rentabilité ;
- Savoir analyser et apporter les modifications aux procédures existantes et/ou en proposer de ;
- Connaitre les nouvelles procédures afin de protéger la banque des risques ;
- Savoir Mettre en place un dispositif d'alertes et une procédure de gestion des incidents ;

- Pouvoir Apporter son expertise sur les dossiers complexes ;
- Savoir réaliser des reporting afin de garantir le suivi des opérations bancaires ;
- Savoir mettre en œuvre le plan de continuité en cas d'incidents ;
- Savoir déterminer et suivre les plans d'action ;
- Avoir la maîtrise Excel / Word / Power Point / Access VBA ;
- Avoir la maîtrise du Logiciels d'analyse financière ex: ANADEFI ;
- Avoir la maîtrise du Logiciels SAS, Business Objects ;
- Avoir la maîtrise des Systèmes d'information de gestion des risques (SIGR) ;
- Etre Réactive ;
- Etre rigoureux ;
- Avoir une capacité de structuration et de restitution de l'information et d'analyse (esprit de synthèse) ;
- Avoir des Qualités de pédagogie ;
- Avoir la capacité à travailler en équipe ;
- Avoir le goût des chiffres ;
- Avoir de bonnes Qualités relationnelles ;

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- Cv avec photo et lettre de motivation
- Références des deux précédents employeurs

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse suivante au plus tard 24 Octobre 2018 en précisant le poste à pourvoir dans l'objet: recrutement.talent@yahoo.com.

NB : seuls les candidats (es) résidents à Brazzaville seront présélectionné (es) et convoqués pour les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une institution financière de la place recherche un informaticien expérimenté.

PROFIL RECHERCHE :

- Avoir un Bac + 4 ou 5 en informatique
- Avoir un diplôme professionnel d'un Institut en informatique ou d'une école d'ingénieurs ;
- Avoir au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans le métier ;
- Avoir des connaissances sur les systèmes de moyens de paiements ;
- Avoir une expertise en matière de gestion de base de données ;
- Bonne maîtrise des instructions SQL ;
- Avoir des connaissances sur Windows server (version 2008, 2012, ...)
- Avoir des connaissances de la réglementation bancaire (sur le plan de continuité des activités, ... ;
- Avoir une capacité à travailler sur Amplitude ;
- Avoir des connaissances des métiers / produits / services bancaires ;
- Avoir une vision transversale métier ;
- Savoir Identifier les risques informatiques et les évaluer ;
- Savoir rédiger les procédures ;
- Etre Réactive ;
- Etre rigoureux ;
- Avoir une capacité de structuration et de restitution de l'information et d'analyse (esprit de synthèse) ;
- Avoir des Qualités de pédagogie ;
- Avoir la capacité à travailler en équipe ;
- Avoir le goût des chiffres ;
- Avoir de bonnes Qualités relationnelles ;
- Bonne maîtrise de l'Anglais et du Mandarin.

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- Cv avec photo et lettre de motivation
- Attestation de l'employeur
- Casier judiciaire
- Certificat de Nationalité

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse suivante au plus tard 24 Octobre 2018 en précisant le poste à pourvoir dans l'objet: recrutement.talent@yahoo.com.

NB : seuls les candidats (es) résidents à Brazzaville seront présélectionné (es) et convoqués pour les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.

AVIS DE RECRUTEMENT

Une institution financière de la place recherche un (1) juriste à Brazzaville.

PROFIL RECHERCHE :

- Avoir un Bac + 4 ou 5 (école de commerce ou université) en droit des affaires, droit privé, droit bancaire, etc. Des notions de fiscalité et des études en droit OHADA seraient un plus.
- Avoir au moins 2 ans d'expérience professionnelle dans le métier, exception faite pour les jeunes détenteurs d'un Master2 (BAC+5) avec mention Bien ;
- Avoir des connaissances de la réglementation bancaire (LCB-FT, Bâle II et III, COSO,...) ;
- Avoir des connaissances des métiers / produits / services bancaires ;
- Avoir une vision transversale métier ;
- Avoir une expertise en veille juridique et fiscale ;
- Etre au fait de toutes les réformes du droit OHADA ;
- Savoir traiter des dossiers de saisies, successions ;
- Savoir analyser un dossier de crédit ;
- Savoir émettre un avis juridique ;
- Avoir la maîtrise Excel / Word / Power Point / AMPLITUDE
- Etre Réactif ;
- Etre rigoureux ;
- Avoir une bonne orthographe ;
- Avoir une capacité d'organisation, de structuration et de restitution de l'information et d'analyse (esprit de synthèse) ;
- Avoir la capacité à travailler en équipe ;
- Avoir le goût de l'excellence ;
- Avoir de bonnes Qualités relationnelles ;

COMPOSITION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- Cv avec photo et lettre de motivation
- Références des deux précédents employeurs

Les dossiers de candidatures devront être envoyés à l'adresse suivante au plus tard 24 Octobre 2018 en précisant le poste à pourvoir dans l'objet: recrutement.talent@yahoo.com.

NB : seuls les candidats (es) résidents à Brazzaville seront présélectionné (es) et convoqués pour les entretiens. Les dossiers de candidatures ne seront pas retournés.



Accédez à un univers de privilèges

- ☑ Organisation de vos voyages vers toutes les destinations
- ☑ Accès aux lounges VIP des aéroports
- ☑ Livraison de vos achats en ligne à domicile
- ☑ Offre d'une carte Prestige utilisable sur un large réseau de partenaires

everywhere you go

mtncongo.net

***150#**

The MTN logo, consisting of the letters 'MTN' in white on a blue oval background, is centered within a white square frame.

CÉMAC

La BEAC, la France et le FMI plaident pour une suppression des exonérations fiscales

Le gouverneur de la Banque des Etats d'Afrique centrale (BEAC) et le président du comité ministériel de l'Union monétaire d'Afrique centrale ont défendu, lors d'une rencontre des ministres de la zone franc à Paris, l'idée d'une suppression des exonérations fiscales par les pays membres de la sous-région.

L'idée a été avancée en réponse à la problématique de l'augmentation des ressources intérieures par les pays concernés (les deux zones CFA et les Comores). Une position que partage Bruno Le Maire, ministre français de l'Economie et des finances. Selon lui, une hausse des ressources internes des Etats permettrait de réduire le niveau d'endettement public.

A l'ordre du jour de la rencontre, des échanges sur plusieurs sujets fondamentaux pour le développement des pays africains de la zone franc, notamment la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ainsi que la mobilisation des recettes fiscales. La réunion de Bercy a permis aux ministres des finances de la zone de faire le point de la situation économique et des défis monétaires dans l'espace commun.

Au cœur des débats, présidés par Bruno Le Maire, la nécessité de rehausser les recettes fiscales afin de contenir le niveau d'endettement qui prend des proportions inquiétantes. En ligne de mire, les engagements souscrits par les pays à l'égard du Fonds monétaire international (FMI).

La réduction des exonérations fiscales est enfin préconisée par le FMI. Lors de la rencontre d'urgence de Yaoundé, en janvier 2016, Christine Lagarde avait conseillé les dirigeants africains dans le même sens. « Ces exonérations compromettent les recettes globales des États et affaiblissent la gouvernance », avait fait savoir la directrice générale du FMI.

Josiane Mambou Loukoula

BURKINA FASO

La veuve de Thomas Sankara salue la levée en France du secret-défense sur l'assassinat de son mari

Dans un message rendu public le 15 octobre, à l'occasion du 31^e anniversaire du décès de son époux, Mariam Sankara a loué, à Ouagadougou, le courage du président français, Emmanuel Macron, qui a travaillé à la concrétisation de la démarche.

« Le secret-défense a été levé en ce qui concerne les archives classifiées sur l'assassinat, le 15 octobre 1987, du père de la révolution burkinabè, Thomas Sankara », a déclaré Mariam Sankara. Elle a souligné qu'Emmanuel Macron a respecté son engagement pris publiquement, lors de sa visite officielle au Burkina Faso, en donnant une réponse positive aux requêtes du juge burkinabè.

Une commission rogatoire a été mise en place en France et un juge nommé à la suite de cette levée du secret-défense concernant les archives sur l'assassinat de l'ancien président burkinabè. Pour ce faire, Mariam Sankara espère que l'ensemble de ces archives sera mis à la disposition du Burkina Faso et que le juge y trouvera les informations qui lui permettront d'avancer dans son travail.

Père de la révolution burkinabè, Thomas Sankara a été tué avec douze de ses compagnons, le 15 octobre 1987, dans un coup d'Etat qui avait porté au pouvoir son frère d'armes, Blaise Compaoré. Une plainte relative à cette affaire a été déposée en 1997 sous le régime Compaoré mais elle avait connu un non-lieu. Il a fallu attendre l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 pour que ce dossier, longtemps resté en

veille, connaisse une accélération sous le gouvernement de transition qui a ordonné, fin mars 2015, l'ouverture d'une enquête judiciaire.

Pour marquer l'événement, la première pierre d'un monument à la mémoire de Thomas Sankara a été posée le jour même de la commémoration de sa disparition. Il s'agissait d'une statue de 5 m de haut faite en bronze, qui va être érigée sur une superficie de quatre hectares au siège du

événement et de nous remémorer le sacrifice ultime que le président du Conseil national de la révolution a accepté d'assumer avec lucidité, courage et dignité ». Le monument permettra à « tous ses héritiers d'avoir un lieu de rencontre, d'inspiration, de ressourcement de l'idéal du président Thomas Sankara, afin de continuer à oser réinventer l'avenir », a-t-il ajouté.

De son côté, le président burkinabè, Roch Marc Christian Kaboré, a twitté : « En ce 15 octobre 2018, la mémoire du président Thomas Sankara reste vivace à travers le monde. Son sacrifice pour l'émancipation et la dignité du peuple burkinabè ne sera pas vain. Je réitère mon engagement à œuvrer pour l'aboutissement de la justice dans le dossier de son assassinat ».

Arrivé au pouvoir en 1983, Thomas Sankara dénonçait souvent l'impérialisme et ses liens avec les dirigeants de la Libye et du Ghana d'alors, ce qui lui avait valu de solides inimitiés. Quant à Blaise Compaoré, soupçonné d'avoir participé au complot sur l'assassinat de son prédécesseur par de nombreux Burkinabè, il avait été à son tour renversé lors d'un soulèvement populaire le 31 octobre 2014. Son ancien chef d'état-major, le général Gilbert Diendéré, incarcéré pour le coup d'Etat manqué de septembre 2015, est poursuivi dans l'affaire Sankara pour « atteinte à la sûreté de l'Etat, séquestration, terrorisme et crime contre l'humanité ». Douze autres personnes ont déjà été inculpées.

Nestor N'Gampoula

« Le secret-défense a été levé en ce qui concerne les archives classifiées sur l'assassinat, le 15 octobre 1987, du père de la révolution burkinabè, Thomas Sankara »

Conseil national de la révolution, où l'ancien président a été tué. Selon Jean-Luc Aristide Bambara, un des concepteurs, sur chacune des quatre faces du socle en béton de trois mètres de haut figureront trois bustes des douze camarades tués en même temps que le capitaine Thomas Sankara.

Dans son discours à cette occasion, le président du Comité international mémorial Thomas-Sankara, le colonel Bernard Sanou, a indiqué : « La pose de cette première pierre en ce jour anniversaire de l'assassinat de Thomas Sankara et de ses douze compagnons nous offre l'occasion de commémorer ce triste

ACTUELLEMENT EN VENTE À LA 

200 FCFA



+242 06 700 0900
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
www.lesdepechesdebrazzaville.fr

OFFRE SPÉCIALE PETITES ANNONCES 25 000 FCFA

DANS 



Voeux d'anniversaire
Carnet rose
VOEUX DE MARIAGE
ouverture boutique
IMMOBILIER
OFFRE D'EMPLOIS
EVENEMENTIEL
Promotions produits
SERVICES ...

Du 15 au 15
Octobre Novembre

Call +242 06 700 0900

regie@lesdepechesdebrazzaville.fr
www.lesdepechesdebrazzaville.fr



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF A LA MISE EN CONCESSION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE DE MOUKOUKOULOU

Le Gouvernement de la République du Congo, conformément à la loi n° 14-2003 portant Code de l'Electricité qui libéralise le secteur, encourage la participation des opérateurs privés au développement et à l'exploitation des capacités de production d'électricité. A cet effet, les Ministères en charge de l'énergie et du portefeuille public envisagent la mise en concession de la centrale hydroélectrique de Moukougoulou à un ou des opérateurs agissant sous le statut de délégataire du service public de l'électricité. Cette concession consiste en la révision, la réhabilitation, la modernisation et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Moukougoulou.

La centrale hydroélectrique de Moukougoulou comprend un barrage béton à déversoir libre, une prise d'eau munie de grilles fines, des vannes de tête, des conduites d'amenée et forcées, une usine et un poste extérieur. Elle dispose de quatre (4) groupes d'une puissance totale installée de 74 MW. La hauteur de chute nominale est de 68 m. L'énergie produite est injectée dans le réseau de transport qui couvre les postes de transformation 110 kV de Bouenza II, de Nkayi et de Loudima, et ceux de 35 kV de Loutété, de Madingou et de Dolisie.

Les Ministères en charge de l'énergie et du portefeuille public invitent toute personne morale intéressée par le présent avis à participer au processus de présélection en soumettant par écrit, son dossier de candidature à l'adresse suivante :

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics
Immeuble des Mines et de l'Energie, 3ième étage
B. P. : 2120 Place de la République
E-mail : meh_cab@yahoo.fr

Les candidats intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour assumer cette délégation de service public (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, capacité financière et capacité de mobilisation des fonds ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation).

Les critères de pré-qualification sont les suivants :
(i)-les qualifications générales et l'expérience du candidat dans la production et l'exploitation de l'hydroélectricité » ;
(ii)-l'expérience du candidat dans la réalisation de missions similaires à la présente (environnement et envergure de l'ouvrage).

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être présentés en quatre exemplaires dont un original et trois copies, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale. Ils seront adressés à Monsieur le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique (Cellule de Gestion des Marchés Publics), à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le

vendredi 16 novembre 2018 à 12 heures, heure locale (Congo), et porter expressément la mention suivante :

« Manifestation d'intérêt / Centrale hydroélectrique de Moukougoulou »
Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics, 3ième étage Immeuble Mines et Energie,
B. P. : 2120 Place de la République
A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement
Les frais d'études des dossiers s'élèvent à 500 000 FCFA, payables par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

Les résultats de la pré-qualification seront connus des candidats au plus tard le vendredi 30 novembre 2018 et ceux retenus recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (Direction Générale de l'Energie), les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 10 heures à 15 heures.



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET RELATIF A LA MISE EN CONCESSION DE LA CENTRALE HYDROELECTRIQUE D'IMBOULOU

Le Gouvernement de la République du Congo, conformément à la loi n° 14-2003 portant code de l'Electricité qui libéralise le secteur, encourage la participation des opérateurs privés au développement et à l'exploitation des capacités de production d'électricité. A cet effet, les Ministères en charge de l'énergie et du portefeuille public envisagent la mise en concession de la centrale hydroélectrique de Imboulou à un ou des opérateurs agissant sous le statut de délégataire du service public de l'électricité. Cette concession consiste en la révision et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Imboulou.

La centrale de Imboulou, est équipée de quatre groupes turbines-alternateurs de puissance unitaire 30 MW, soit une puissance totale installée de 120 MW. Elle est composée d'une digue en terre avec un noyau d'étanchéité en rive droite, d'un bâtiment de l'usine-barrage en béton armé et d'un massif au fil de l'eau et d'un évacuateur des crues constitué de trois pertuis. La hauteur maximale du barrage est de 32,50 m. L'énergie produite est injectée dans le réseau de transport interconnecté à la tension 220 kV au poste de

Ngo à travers deux lignes électriques.

Les Ministères en charge de l'énergie et du portefeuille public invitent toute personne morale intéressée par le présent avis à participer au processus de sélection en soumettant par écrit, son dossier de candidature à l'adresse suivante :

Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics
Immeuble des Mines et de l'Energie, 3ième étage
B. P. : 2120 Place de la République
E-mail : meh_cab@yahoo.fr

Les candidats intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour assumer cette délégation de service public (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, capacité financière et capacité de mobilisation des fonds ainsi que toutes autres informations jugées pertinentes en rapport avec la prestation).

Les critères de pré-qualification sont les suivants :

(i)-les qualifications générales et l'expérience du candidat dans la production et l'exploitation des centrales hydroélectriques » ;
(ii)-l'expérience du candidat dans la réalisation de missions similaires à la présente (environnement et envergure de l'ouvrage).

Les dossiers doivent être présentés en quatre exemplaires dont un original et trois copies, dans une enveloppe scellée et sans raison sociale. Ils seront adressés à Monsieur le Ministre de l'Energie et de l'Hydraulique (Cellule de Gestion des Marchés Publics), à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le vendredi 16 novembre 2018 à 12 heures, heure locale (Congo), et porter expressément la mention suivante :

« Manifestation d'intérêt / Centrale hydroélectrique d'Imboulou »
Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique
Cellule de Gestion des Marchés Publics, 3ième étage Immeuble des Mines et de l'Energie,

B. P. : 2120 Place de la République
Brazzaville

A n'ouvrir qu'en séance de dépouil-

lement

Les frais d'études des dossiers s'élèvent à 500 000 FCFA, payables par chèque ou par virement bancaire à l'ordre de l'Agence de Régulation du Secteur de l'Electricité (ARSEL).

Les résultats de la pré-qualification seront connus des candidats au plus tard le vendredi 30 novembre 2018 et ceux retenus recevront ultérieurement une lettre d'invitation à soumissionner.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique (Direction Générale de l'Energie), les jours ouvrables, du lundi au vendredi, de 10 heures à 15 heures.



UNION AFRICAINE

Plus de quarante pays se liguent contre le terrorisme

Des Etats africains ont décidé de faire de la lutte contre le crime organisé et les crimes électroniques leur cheval de bataille, à travers des bureaux de liaison d'Afripol, organisation policière du continent.

Afripol va « concentrer ses efforts sur la lutte contre le terrorisme, les crimes transnationaux et les crimes électroniques » et signera, en janvier, « un accord de coopération avec » Interpol, a souligné le commissaire à la paix et la sécurité de l'Union africaine, Smail Chergui, à l'ouverture de la deuxième assemblée générale d'Afripol, à Alger, regroupant les chefs de police des Etats membres.

Le ministre algérien de l'Intérieur, Noureddine Bedoui, a, de son côté, appelé à « une approche africaine commune de coopération (...) et d'échanges », afin de faire face aux principaux défis du continent en matière de sécurité que sont « le terrorisme, la traite d'êtres humains, le trafic de drogues et la cybercriminalité ».

L'idée de ce mécanisme de coopération policière, destiné à favoriser l'échange de renseignements entre polices nationales du continent africain, a germé en 2013, lors d'une réunion d'Interpol à Oran (400 km à l'ouest d'Alger). Afripol a tenu sa première assemblée générale en 2017, à Alger.

Josiane Mambou Loukoula

LIBYE

Paris soutient la conférence de Palerme

Les assises seront organisées par l'Italie, les 12 et 13 novembre, avec le soutien de la France. Le chef de la diplomatie de ce pays, Jean-Yves Le Drian, a participé au conseil Affaires étrangères.

Le ministre français des Affaires étrangères a rappelé l'importance de la mise en œuvre des priorités identifiées lors de la réunion de New York. Il s'agit de l'appui à la médiation du représentant spécial du secrétaire général des Nations unies, Ghassam Salamé; du soutien au Premier ministre libyen, Fayez Sarraj; de la sanction à l'encontre de ceux qui portent atteinte au processus politique; de la nécessité d'avancer vers des élections, dans la continuité de la conférence de Paris sur la Libye.

Noël Ndong

FORUM MONDIAL DE L'INVESTISSEMENT

Environ cinq mille experts attendus à Genève

Les assises de 2018 vont se dérouler dans la ville capitale de la Suisse, du 22 au 26 octobre.

La conférence de haut niveau connaîtra la participation d'environ cinq mille experts, représentant cent soixante pays. Elle s'inscrit dans le contexte de pallier l'inquiétude croissante due à la baisse des flux des investissements et à leur impact sur les efforts déployés pour réaliser l'ambitieux agenda 2030 pour le développement durable. Un agenda adopté par la communauté internationale, il y a trois ans.

Justifiant l'intérêt de cette réunion, le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a précisé que, les flux mondiaux d'investissements étrangers directs ont chuté de 23 % en 2017. Et, les investissements transfrontaliers dans les économies développées et en transition ont fortement diminué, alors que la croissance était presque nulle dans les économies en développement. « Avec une reprise très modeste prévue pour 2018, cette tendance à la baisse est une préoccupation à long terme pour les décideurs politiques du monde entier, en particulier dans les pays en développement », a-t-il déclaré.

En effet, selon une étude réalisée par la CnuCED, le secteur privé devrait investir à hauteur de trois milliards de dollars par an dans les pays en développement pour générer l'activité économique nécessaire à la réalisation des objectifs de développement durable, qui sont au cœur de cet agenda. Mais, les niveaux actuels montrent un écart d'investissement d'environ deux milliards de dollars.

« Le Forum mondial de l'investissement qui se tient tous les deux ans, reste un lieu privilégié pour forger des partenariats entre les acteurs de l'investissement et du

développement, notamment dans le but de combler cet écart », ont précisé les organisateurs, avant de souligner que, ce moment est unique. Parce qu'il rassemble tous les acteurs de haut niveau représen-

« ...Un lieu privilégié pour forger des partenariats entre les acteurs de l'investissement et du développement, notamment dans le but de combler l'écart »

tant la communauté mondiale de l'investissement et du développement. Il est une occasion de nourrir un dialogue ouvert, de réfléchir sur les initiatives porteuses de solutions et de favoriser des alliances mondiales pour promouvoir la prospérité pour tous. « Cette édition comprend une soixantaine de manifestations, dont trois sommets, cinq tables rondes ministérielles, des sessions animées par le secteur privé et plusieurs cérémonies de remise de prix », ont-ils ajouté.

Par ailleurs, pour les organisateurs de cet événement, au-delà de la mise en lumière des priorités pour attirer et canaliser les investissements qui favoriseront le développe-

ment durable, les sessions du forum se concentreront également sur les actions orientées vers des transformations durables et des modes de financement innovants pour le développement, tels que l'utilisation de la technologie blockchain, les obligations durables et le financement mixte.

Notons que, parmi les conférenciers et les invités figurent trente cadres supérieurs des organisations comme, Aviva, De Beers, Coca-Cola, Contour global, Jumia, Lavazza, PwC, Siemens Financial Services, UBS sans oublier quatorze chefs d'État et de gouvernement, notamment ceux de l'Arménie, du Bangladesh, du Botswana, du Cambodge, du Kenya, du Lesotho, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Malawi, de la Mongolie, du Monténégro, de la Namibie, de la République centrafricaine, de la Sierra Leone, ainsi que de la Suisse et cinquante ministres de pays développés et en développement.

Outre les organismes des Nations unies, cinquante autres organisations seront présentes à savoir : le Commonwealth; l'Organisation internationale du travail; l'Union interparlementaire; le Comité international olympique; l'Organisation internationale des commissions de valeurs; l'Union internationale des télécommunications; l'Organisation de coopération et de développement économiques; l'Organisation mondiale du commerce et le groupe de la Banque mondiale.

Rock Ngassakys

PROGRAMME RELATIF AUX OBSEQUES DE Me ARMAND ROBERT OKOKO

Mercredi 17 octobre 2018

18h : arrivée de la dépouille mortelle à l'aéroport Maya-Maya

Judi 18 octobre 2018

9h : levée de corps à la morgue municipale de Brazzaville ;
10h : recueillement et hommage au Palais de justice ;
13h : recueillement au domicile familial situé en face de la direction générale de la société Ragec (ex-Ofnacom), à Mpila centre ville ;
20h à l'aube : animation (chorale).



Vendredi 19 octobre 2018

9h : recueillement au domicile familial ;
12h : Messe de requiem en la Basilique Sainte-Anne du Congo
14h : départ pour le cimetière.

INSTITUT FRANÇAIS
DU CONGO

SAMEDI 20
OCTOBRE - 19H00
À L'IFC EX CCF

DJOSON
PHILOSOPHE
& Super
Nkolo MBOKA

EN CONCERT // ENTRÉE : 2000 F CFA



CHANGEMENT DE NOM

Je m'appelle Faudey Annick Elodie. Désormais, je voudrais être appelée Kounkou Annick Elodie. Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois mois.

NÉCROLOGIE

Roger Séraphin Loupet, agent des Dépêches de Brazzaville, (Firmin, Alfred et Freddy) Nanitelamio, Georges Roger Olivier Boubag, les familles Houla et Loupet ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amies et connaissances, le décès de leur petit-fils, fils, frère et neveu, Pierre Screve Quenault Nanitelamio, le samedi 6 octobre 2018 au CHU de Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au domicile familial n° 111 rue Père Dreaan à Bacongo. La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



Les familles Ndinga, Ngania, Adouadjo, Dionysia Dzika et les enfants ont la profonde douleur d'annoncer aux amis et connaissances le décès de leur fils, frère, oncle et père, Edmond Dzika (Ancien) colonel des Douanes à la retraite, le 7 octobre 2018 à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient à son domicile à Massengo, (arrêt marché ; suivre la grande avenue du lavage en face du PSP).

La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

FRET AÉRIEN & MARITIME
ENLÈVEMENT - ENTREPOSAGE

FRANCE / EUROPE / AFRIQUE / ASIE / MOYEN-ORIENT

Avec ou sans
dédouanement

BRAZZAVILLE
POINTE-NOIRE

KINSHASA
MATADI, BOMA



Contact Paris : DJAMEL

+ 331 44 92 90 90 + 336 65 47 06 06

34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya itnplus wanadoo.fr

Contact Brazzaville : Lydie

+242 06 605 91 69 +242 05 522 49 99

Contact Kinshasa : Goga

+243 080 847 72 04



LIBRAIRIE
LES MANGUIERS

Un **Espace de Vente:** Une sélection unique de la **LITTÉRATURE CLASSIQUE** (africaine, française et italienne)

Des : Essais, Bandes dessinées, Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations :**
Présentation d'ouvrages, Conférence-débat, Dédicace
Emission Télévisée, Ateliers de lecture et d'écriture.

Les Dépêches de Brazzaville 84 Boulevard Denis Sassous N'Gusso
immeuble les manguiers (Mpila) Brazzaville République du Congo

Ouvert
DU LUNDI AU VENDREDI 9 h - 17 h
SAMEDI 9 h - 13 h



ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

Le fonctionnement de la faculté de médecine soumis dorénavant à un contrôle de conformité

La mesure vient d'être prise par le ministre de tutelle, Stève Mbikayi, pour combattre l'anarchie qui tend à s'installer dans le domaine de la médecine.

L'ouverture de l'année académique 2018-2019 a eu lieu, le 15 octobre, dans plusieurs établissements d'enseignement supérieur et universités du pays. Le go a été donné par le ministre Stève Mbikayi à partir de la nouvelle université de Kaziba, en territoire de Walungu, à 55 Km de Bukavu. Profitant de sa présence dans ce coin du pays, le membre du gouvernement a tenu à recadrer certains faits relatifs au fonctionnement des universités en République démocratique du Congo (RDC). C'est notamment le cas du fonctionnement des facultés de médecine dans certaines universités sans tenir compte d'un certain nombre de préalables. Des promoteurs d'universités organisent souvent cette filiale sans y mettre toute la rigueur requise alors qu'il s'agit de la vie de nombreux compatriotes qui est mise en danger. Sans normes, sans équipements nécessaires, avec des conditions précaires d'enseignement dispensé par un corps académique aux compétences douteuses, ces facultés de



Le ministre de l'ESU, Stève Mbikayi

médecine fonctionnent au petit bonheur. D'où la présence sur le marché des médecins accusant un déficit criant de formation et qui se muent en tueurs en série des malades avec, à la clé, des prescriptions fantaisistes ou en-

core des interventions mal négociées.

« Toute université organisant la faculté de médecine sollicite un contrôle de conformité pour qu'elle soit autorisée de délivrer des diplômes à ses finalistes ».

Telle est la mesure que vient de prendre le ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire (ESU) pour combattre cette forme de laisser-aller, qui tend à s'installer dans ce domaine. Ce contrôle, a-t-il déclaré, sera

mené conjointement par le ministère de l'ESU, le ministère de la Santé et l'Ordre des médecins. Et d'ajouter : « Cette démarche consiste à ne pas mettre sur le marché de l'emploi les charlatans qui mettent en péril la vie de nos compatriotes ».

Notons que cette décision du ministre Stève Mbikayi s'inscrit dans la continuité de son combat pour l'avènement en RDC des instituts supérieurs et des universités de qualité d'où sortiront des éléments de valeur, capables de défendre leur diplôme en toute circonstance. L'on se rappelle qu'en juillet 2017, Stève Mbikayi avait déjà menacé de fermer des établissements universitaires non viables ne répondant pas aux normes, c'est-à-dire ne disposant pas d'infrastructures requises et d'un personnel qualifié pour organiser certaines filières en leur sein. Le ministre avait alors promis de leur retirer l'agrément. Deux ans après, ses préoccupations sont toujours d'actualité.

Alain Diasso

MÉTROLOGIE ET NORMALISATION

La RDC toujours en retard

La principale association spécialisée dans le domaine, en l'occurrence l'Apromen, appelle à une intensification des campagnes de sensibilisation, de formation et de plaidoyer sur l'étendue du territoire national.

Le 14 octobre, la communauté internationale a célébré la Journée mondiale de la normalisation sur le thème « Les normes internationales et la quatrième révolution industrielle ». Deux cent cinquante ans après la première révolution industrielle, les normes vont continuer à s'imposer comme passage obligé pour la quatrième révolution industrielle en cours qui intègre notamment les technologies émergentes. « Les personnes et les objets sont de plus en plus connectés et cela aura une incidence sur nos modes de production, d'échange et de communication », explique l'Association pour la promotion de la métrologie et la normalisation (Apromen). Au fil des années, cette question a pris une certaine ampleur au point d'occuper actuellement une place importante dans les politiques nationales des pays en développement.

Les normes deviennent un précieux outil de développement avec le phénomène de mondialisation. En effet, les organisations internationales ont réussi à produire plus d'un million de normes internationales dans la quasi-totalité des domaines d'activités humaines. Selon l'Apromen, les changements doivent forcément se préparer pour produire des effets positifs sur le terrain. Les normes permettent d'assurer une transition de plus en plus rapide et il est question pour les sociétés de continuer à s'appuyer sur elles pour leur transformation.

Il revient ainsi à la République démocratique du Congo (RDC) de prendre toute la mesure de l'enjeu actuel en réalisant, de manière rationnelle, les activités normatives. Mais la tâche n'est pas simple pour le pays en raison du cadre législatif dépassé, de la pratique éparse et très faible eu égard à ses besoins et enfin à l'absence de statistiques officielles. Ce tableau peu enchanteur explique la difficulté pour le pays de consolider son intégration nationale, régionale et internationale. Par ailleurs, aucune solution durable n'est trouvée à l'épineuse question de l'exportation des matières premières avec faible valeur ajoutée, sans oublier la difficulté de diversification et de compétitivité des produits et services locaux.

En conclusion, l'Apromen a proposé des recommandations pour faire de la normalisation un véritable outil d'intégration et de développement durable en RDC. Il y a d'abord, l'accélération des campagnes de sensibilisation, de formation et de plaidoyer. Ensuite, elle appelle à la production d'un cadre légal et réglementaire dans une démarche incluse dans le consensus, la transparence, l'ouverture et la cohérence des parties prenantes universellement reconnues.

Laurent Essolomwa

HOMMAGE

Il y a dix huit-huit ans disparaissait Mgr Emmanuel Kataliko

Une messe d'actions de grâce a été organisée, le 7 octobre, à la paroisse Sacré-Cœur de la Gombe, à Kinshasa, pour commémorer le décès de l'ancien évêque catholique du diocèse de Beni-Butembo.

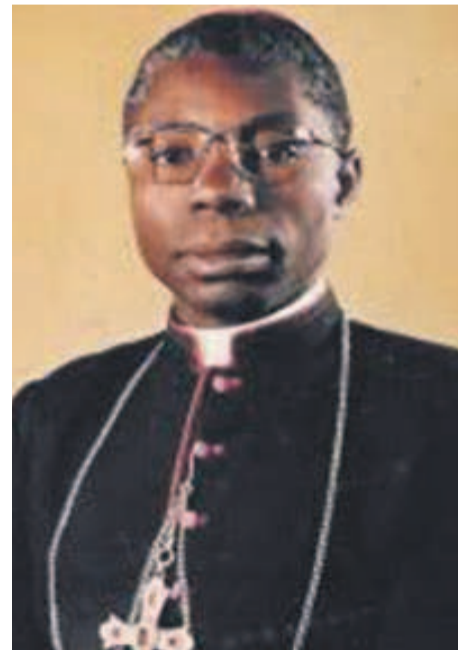
L'engagement de Mgr Emmanuel Kataliko pour le rétablissement de la paix dans le Grand Nord, particulièrement à Beni-Butembo, a été rappelé par le président de la communauté Nande vivant à Kinshasa, Jérôme Paluku. De son vivant, a-t-il souligné, l'évêque, à l'instar de Mgr Christophe Muzihirwa, ancien évêque de l'archidiocèse de Bukavu lâchement assassiné, n'avait ménagé aucun effort pour appeler les autorités congolaises à prendre leurs responsabilités, dans des circonstances comme celle que vit la population meurtrie de Beni aujourd'hui.

« Nous lançons un appel vibrant à l'égard du gouvernement central afin de mettre fin à ces massacres qui n'ont fait qu'endeuiller plus d'une famille et demandons à tous les Congolais de se mobiliser comme un seul homme pour barrer la route à l'envahisseur. C'est pourquoi, une journée de réflexion sera organisée le dimanche 14 octobre 2018 à la paroisse Notre Dame de Fatima à l'intention des

jeunes de Beni vivant à Kinshasa et dont les résolutions seront déposées sur la table du chef de l'État pour son implication personnelle », avait indiqué Jérôme Paluku.

Pour sa part, la responsable de la Fondation Mgr Emmanuel-Kataliko a mis l'accent sur la proximité qu'entretenait ce serviteur de Dieu avec les fidèles et la communauté, tout en mentionnant son engagement ferme pour le développement de la communauté et la paix à travers tout le territoire national. Un même combat que menaient Mgr Christophe Muzihirwa et l'abbé Charles Mboa.

Professeure à l'Université de Kinshasa et ressortissante de Beni-Butembo, Céline Sikulisimwa a insisté sur la poursuite de la résistance qu'incarnait l'illustre disparu avec l'implication de tous. « Il faut continuer à agir et réagir aussi, cher-



cher à comprendre d'où vient cette épineuse situation qui a été planifiée quelque part, et les intellectuels sont appelés à attaquer cette gangrène par la racine afin d'éradiquer ce fléau qui n'a aucune considération sur la vie humaine du reste sacrée », a-t-elle martelé.

Pour rappel, Mgr Emmanuel Kataliko avait tiré sa révérence le 4 octobre 2000 à Rome. C'est lui qui a été l'initiateur de l'Université Graben avant de la léguer au feu abbé Apollinaire Malu Malu dont il fut le mentor.

Martin Engimo

« Il faut continuer à agir et réagir aussi, chercher à comprendre d'où vient cette épineuse situation qui a été planifiée quelque part, et les intellectuels sont appelés à attaquer cette gangrène par la racine afin d'éradiquer ce fléau qui n'a aucune considération sur la vie humaine du reste sacrée »

INSÉCURITÉ À BENI

La société civile s'en prend à la Monusco

Pendant vingt ans, les troupes de la mission onusienne en République démocratique du Congo (RDC) ne parviennent pas à maîtriser la situation sécuritaire dans la région, ont constaté les habitants de la ville qui exigent son départ.

La situation sécuritaire dans le territoire de Beni n'a pas beaucoup évolué. La psychose continue à être entretenue dans le chef de la population qui ne sait plus à quel saint se vouer, eu égard à la persistance de l'insécurité.

Le calme précaire qui règne actuellement dans cette partie du pays est considéré comme un trompe-œil, parce que dissimulant un côté aléatoire avec sa cohorte d'incertitudes. A tout instant, tout peut basculer dans cette ville où les tueries à la chaîne sont presque devenues le lot quotidien d'une population qui n'a que trop souffert.

Le 15 octobre, la ville de Beni a commémoré le début du massacre à Ngadi, perpétré un certain 15 octobre 2014, où plusieurs civils furent égorgés à la machette par des présumés rebelles ougandais de l'ADF. L'occasion était belle pour les habitants de procéder à une évaluation de la présence militaire de la Monusco sur ce territoire. Ce que les responsables de



Des Casques bleus de la Mission de l'ONU pour la stabilisation en RDC

cette institution onusienne ont fait, en offrant une tribune à leurs différents partenaires locaux pour des échanges constructifs. Il ressort des discussions que la société civile de Beni n'est plus en odeur de sainteté avec la Monusco, dont elle réclame le départ pour cause d'inefficacité.

Le constat fait par la population est on ne peut plus éloquent.

Pendant vingt ans durant, la Monusco ne parvient pas à maîtriser la situation sécuritaire à Beni ville et territoire, ont déploré les habitants par le biais de leur société civile. « Comment expliquer que les rebelles tuent à grande échelle les civils, en présence des éléments Fardc et de la Monusco bien outillés ? », s'est interrogé le président de la société civile, Kizi-

to Bin Hangi.

Quatre ans après, les habitants de Beni ont tenu à exprimer leur ras-le-bol face à des interlocuteurs onusiens qui n'ont fait que recueillir les revendications des uns et des autres tout en promettant une solution à court terme. Les plus modérés ont, quant à eux, plaidé pour le renforcement de la force de la Monusco afin de

lutter contre l'insécurité dans la région. C'est notamment le cas du Conseil urbain de la jeunesse de Beni qui exhorte, par ailleurs, la Monusco à veiller au renforcement de son système de renseignement, afin d'anticiper sur les événements en déjouant, en amont, tout plan d'attaque envisagé par l'ennemi.

Au-delà, la situation est restée inchangée dans la ville après une succession de marches de protestation initiées par les communautés locales. La commune de Ruwenzori, par exemple, est en train d'être vidée de ses habitants qui ont préféré trouver refuge ailleurs, afin de sauver leur peau. Le spectre de l'ADF plane toujours sur la ville. Les écoles restent toujours fermées. La rentrée académique censée avoir lieu, en début de semaine, a été repoussée à une date ultérieure. Les activités économiques continuent de tourner au ralenti. Ainsi va la vie à Beni, en attendant la réaction de la Monusco aux plaintes de la population. « Trop, c'est trop ! », susurre-t-on là-bas !

Alain Diasso

TRANSPORT AÉRIEN

Congo Airways va louer quatre avions à Ethiopian Airlines

La compagnie nationale aérienne de la République démocratique du Congo a annoncé, le 11 octobre, la signature de deux contrats de location des aéronefs auprès du transporteur national éthiopien, indique newsaero.info.



Un avion de Congo Airways

Selon le communiqué de la compagnie, l'affrètement entièrement financé par l'État congolais permettra de renforcer la flotte de la compagnie pour assurer la mobilité des personnes et de leurs biens vers les destinations couvertes durant la période électorale (pré, pendant et post campagne), indique le site newsaero.info. Ethiopian Airlines mettra à la disposition de la compagnie congolaise deux Boeing 737-800 et deux Dash Q400 de Bombardier en mode wet-leasing (avec équipage). La direction de la compagnie a fait savoir que ces avions, qui seront basés à Kinshasa, vont être déployés vers quinze desti-

nations en RDC : Mbuji-Mayi, Kananga, Mbandaka, Gemena, Kindu, Kisangani, Isoro, Bunia, Goma, Bukavu, Kalemie, Lubumbashi, Kolwezi et Muanda. Par ailleurs, l'aéroport de Gbadolite sera également desservi après la livraison d'un camion incendie. Les deux avions supplémentaires seront aussi déployés sur des liaisons régionales en Afrique de l'ouest, de l'est et australe. Congo Airways exploite actuellement une flotte de quatre avions dont deux Airbus A320 et deux Dash-Q400 de Bombardier.

Patrick Ndungidi

FC RENAISSANCE

Pascal Mukuna retire sa démission

Jusqu'à-là président de coordination du club, poste qu'il avait abandonné tout récemment à la suite de sa démission, l'évêque a surpris son monde en revenant sur sa décision, au grand dam des instances sportives.

Dans la foulée, le comité dirigeant du club annonce les élections dans la grande commission d'encadrement des supporters au cours de cette semaine. Cette commission a, par ailleurs, souligné avoir levé toutes les suspensions infligées aux différentes sections (Barumbu, Makala, Kimbanseke, Lingwala). Le retour aux affaires de Pascal Mukuna intervient au lendemain du forfait infligé, le 14 octobre, par la Linafoot au club Orange face à Mont Bleu. Alors que toutes les dispositions étaient prises pour le déroulement du match qui devait se jouer au stade Tata Raphaël, les joueurs de Renaissance ont brillé par leur absence. Le corps arbitral n'a eu qu'à constater les faits sur le terrain. Des indiscretions de couloirs laissent entendre que Pascal Mukuna, pourtant démissionnaire, en complicité avec un autre membre influent du club, seraient à la base de cette déconvenue. Ils auraient, d'après des sources, agi par personnes interposées pour démobiliser les joueurs et les déloger de leur lieu d'internement à la veille du match. D'autres sources allèguent que le président démissionnaire aurait bloqué les licences des joueurs. Ce qui aurait empêché l'équipe d'effectuer le déplacement pour le stade Tata Raphaël ce jour-là.

Pour nombre des supporters, cet agissement laisse penser que Pascal Mukuna continue à se considérer toujours comme président du club. Sa démission, du reste verbale, n'était qu'un trompe-œil juste pour se donner bonne conscience, se convainc-t-on. C'est ainsi qu'il lui a été exigé, apprend-on, une démission écrite à introduire dans les instances officielles du football national (Fecofa, Linafoot, ministère des sports). Si non, soutient-on, il continuera à tirer les ficelles dans l'ombre via ses inconditionnels qui lui sont restés fidèles pour nuire à l'équipe et démontrer qu'il demeure incontournable. Les supporters, parmi les plus radicaux, veulent voir le leader spirituel de l'ACK se désengager totalement de l'équipe qu'ils sont, d'ailleurs, prêts à confier au nouveau prétendant le poste de président.

Ils l'ont déclaré ce 16 octobre devant l'hôtel de ville de Kinshasa. La nouvelle de renonciation de l'intéressé à sa démission est venue quelque peu rajouter à la confusion. Une clique des supporters l'auraient convaincu à rester en poste, apprend-on. D'autres indiscretions laissent entendre qu'il aurait été dissuadé par les autorités du pays pour le besoin de la stabilité que requiert le contexte pré électoral.

Bon dernier au classement avec un petit point en ce début de la Linafoot, FC Renaissance affiche une mine pitoyable avec des athlètes qui, visiblement, n'ont plus le cœur à l'ouvrage. Sa prochaine sortie sera ce mercredi face au DCMP. Un derby qui promet.

A.D.

LITTÉRATURE

Anne-Marie Kibongui a tiré sa révérence

Ecrivaine, critique littéraire et promotrice des Editions Cultures croisées, la passionnée du livre est décédée le 13 octobre à Pointe-Noire, des suites d'une longue maladie.

Pendant plus d'une décennie, Anne Marie Kibongui a beaucoup œuvré, aux côtés de son défunt mari, Maxime Kibongui, pour l'éclosion de la culture, en général, et du livre au Congo, en particulier. Ainsi, grâce aux Editions Cultures croisées dont elle était la promotrice, de nombreux écrivains en herbe ont vu leurs manuscrits être publiés après de longues années d'attente, d'autres écrivains plus confirmés ont bénéficié aussi de l'apport de cette maison d'édition. De nombreux autres étaient en attente d'une publication aux Editions Cultures croisées. Malheureusement, la santé vacillante de sa promotrice ces derniers jours n'a pas permis l'aboutissement de plusieurs projets d'écriture. Avec sa disparition, ces projets risquent de ne plus voir le jour.



Anne-Marie Kibongui / Adiac

Anne Marie Kibongui s'est aussi fait remarquer pour sa passion pour la culture et les arts. Présente à chaque concert, dédicace, représentation théâtrale ou autre manifestation culturelle, elle ne manquait pas de prodiguer des sages conseils en cas de besoin pour tirer vers le haut la culture congolaise. Altruiste, elle prenait plaisir à partager les ouvrages de sa bibliothèque dont le fonds documentaire impressionnait toujours plus d'un visiteur.

Enseignante de formation, elle prenait la peine de lire, corriger et amender tous les manuscrits qu'elle recevait et n'hésitait pas à les faire relire aux maisons d'éditions soeurs avant la publication. Passionnée d'internet, elle ne perdait pas son temps d'aller sur la toile et lire les dernières nouvelles du monde.

La veillée mortuaire a lieu à son domicile au quartier Base industrielle, en diagonale de la chaîne de Télévision-Radio MCRTV-Ponton FM. Adieu Anne-Marie.

Hervé Brice Mampouya

SAISON SPORTIVE 2018-2019

Les dés sont jetés

Les activités sportives de la nouvelle saison ont été lancées à Pointe-Noire par le conseiller au Sport du préfet, Gaston Makosso, au cours d'une cérémonie organisée par le directeur départemental des Sports et de l'éducation physique, Joseph Biangou Nzinga, en présence des dirigeants et athlètes des ligues départementales de cette ville.

Conformément à la circulaire n°1076 du ministère des Sports et de l'éducation physique, Joseph Biangou Ndinga a clôturé la saison sportive 2017-2018 avant d'ouvrir la nouvelle. Cette circulaire vise à réorganiser le calendrier sportif congolais afin de l'adapter aux compétitions internationales, dans l'objectif d'améliorer les résultats des athlètes à ces compétitions. Aussi le patron des sports à Pointe-Noire a-t-il appelé toutes les ligues départementales à se conformer aux nouvelles orientations du ministère, afin de bénéficier de l'aide gouvernementale. « Ressaisissez-vous car votre responsabilité est engagée au moment où s'ouvre la saison sportive 2018-2019. C'est le moment tout indiqué pour semer afin de vous retrouver à la fin sur la ligne de mire comme ont été les dix fédérations de la saison sportive 2017-2018 », a indiqué Joseph Biangou Ndinga.

Prenant la parole au nom de toutes les ligues de Pointe-Noire, Michel Malalou Makanga, président de la Ligue départementale du karaté et arts martiaux affinitaires, a souligné les difficultés en infrastructures avant d'appeler ses collègues dirigeants et les athlètes à se mettre au travail. « Le problème des installations sportives

et du matériel de compétition se pose avec acuité. Pour cette saison sportive, nous sommes déjà dans une frénésie de volonté, d'engagement et de détermination. Par ma voix, nous sommes en train de prendre des grands engagements à la faveur de cette cérémonie. Je voudrais signifier à tous que cette saison est celle de défis pour les sports olympiques pour lesquels le département des Sports porte désormais une attention toute particulière à cause des jeux Olympiques de Tokyo 2020 », a-t-il dit, avant d'ajouter que les réformes qui s'opèrent présentement dans ce département visent directement les résultats.

Michel Malalou Makanga a poursuivi que les efforts des dirigeants des ligues tant dans les domaines de l'organisation et du fonctionnement que des résultats sont désormais et impérativement attendus. « Chers collègues dirigeants des ligues, mettons-nous résolument au travail. Les athlètes, je vous exhorte au travail où votre consécration en dépend », a-t-il lancé. Ouvrant la saison sportive 2018-2019, Gaston Makosso a, au nom du préfet, pris acte des engagements des ligues de Pointe-Noire.

Charlem Léa Legnoki

INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Rénovation de l'avenue de la Liberté

Située dans le troisième arrondissement de Pointe-Noire, l'artère sera partiellement modifiée. Les travaux ont été lancés sur le tronçon partant du rond-point fond Tié-Tié à l'agence de transfert d'argent, Charden Farell.



La pulvérisation du liant d'imprégnation sur la chaussée avant la pose des pavés / Adiac

L'avenue de la Liberté est une voie beaucoup fréquentée car elle relie le quartier fond Tié-Tié au quartier Voungou. Elle a malheureusement été dégradée ces dernières années par les eaux de pluies, devenant ainsi impraticable par endroit. Une grande partie du goudron a été décapée et enregistre une forte présence des nids de poule. D'où la décision de la municipalité d'entreprendre des travaux importants et urgents pour la remettre en bon état.

Un nouveau schéma a été trouvé avec des modifications à la clé. L'ancien bi-

tume sera supprimé pour être remplacé par des pavés en béton qui seront ensuite posés sur une couche d'asphalte. Notons que d'ici là, l'aspect visuel de l'avenue de la Liberté sera tout à fait différent car les travaux vont bon train. La semaine dernière, par exemple, la société adjudicataire du marché a pulvérisé un liant d'imprégnation sur la chaussée, afin de rendre partiellement étanche la surface granulaire avant la pose des pavés sur la nouvelle surface de roulement.

Hugues Prosper Mabonzo

ARTISANAT

Une exposition grand public d'un nouveau produit

Des artisans congolais ont fait découvrir, le 15 avril à Brazzaville, sous le patronage de leur ministre de tutelle, Yvonne Adélaïde Mougany, la nouvelle marque du canapé-lit fabriqué au terme d'une session de formation de près de deux semaines au Centre des ressources professionnelles de Ouenzé, le cinquième arrondissement de la capitale.

La session inaugurale du Conseil national de l'Agence nationale de l'artisanat (ANA) tenue en 2017 avait, entre autres, recommandé de renforcer et d'amplifier la formation et l'appui technique aux artisans. C'est dans ce contexte que l'ANA s'est attelée, avec la société Hommes et organisation (HOM), à ouvrir une session de formation ciblée et spécifique aux artisans congolais, a indiqué le directeur général de l'ANA, Serge Gaston Mondele-Mbouma. Ciblée parce qu'elle concerne un corps de métier précis, à savoir

la menuiserie, et spécifique, parce que c'est une technique appropriée et particulière qu'il fallait enseigner aux artisans de ce domaine.

Roland Goma, responsable de la société HOM, a remercié la ministre des Petites et moyennes entreprises, de l'artisanat et du secteur informel, Yvonne Adélaïde Mougany, pour son accompagnement. Certes, cette formation a été préparée à la va-vite, pour la simple raison que l'expert ukrainien n'avait qu'un mois au Congo, mais cela n'a pas

empêché les bénéficiaires, pétris de talents, de produire des résultats satisfaisants.

« Nous devons retrouver la confiance dans notre génie, parce que douze jours ont suffi pour que nos artisans fassent ces merveilles. Aussi, nous marquons notre disponibilité pour continuer à faire aussi bien dans le secteur du bois que dans d'autres secteurs... Nous savons que les Congolais ont le potentiel et à travers le monde, nous pouvons trouver des corps de formation. Nous pensons que

ceci est le fruit d'une longue et fructueuse collaboration qui magnifie le partenariat public-privé », a indiqué le responsable de la société HOM.

Avant la visite guidée, l'artisan Patrick Monampassi a remercié, lui aussi, la ministre pour tout ce qu'elle fait en leur faveur afin qu'ils puissent tirer profit de leur travail.

La réalisation du canapé-lit, une belle avancée

Répondant aux questions de la presse à l'issue de la visite guidée, Yvonne Adélaïde Mougany a reconnu que le travail réalisé par les artisans congolais était un véritable exploit, aboutissant à la production d'un canapé-lit. C'est une belle avancée, a-t-elle estimé, indiquant que cela entre bien dans la vision qui consiste à valoriser les artisans dans ce qu'ils font au quotidien pour offrir au public congolais une production de grande qualité.

« Plus on avance, plus on devient exigeant. Voilà une exigence qui est prise en compte et qui consiste à avoir un canapé non seulement pour pouvoir passer des moments agréables au salon mais pour pouvoir, un moment donné, l'utiliser comme un lit. C'est une belle avancée », s'est félicitée la ministre.

Elle a également apprécié la collaboration entre l'ANA, la société congolaise HOM et l'expert ukrainien qui maîtrise la technique de fabrication des canapés convertibles. Cette collaboration

a permis aux menuisiers congolais de renforcer les capacités dans le cadre du fonctionnement artisanal. « Je crois qu'il va falloir privilégier cette forme de coopération, de collaboration avec tous ceux qui peuvent accompagner les artisans. Les résultats sont satisfaisants. Je pense qu'on pourra vous aider à aller un peu plus loin avec les Ukrainiens qui viennent de nous montrer de quoi ils sont capables et dans quelle condition nous pouvons travailler avec eux », a-t-elle indiqué.

Quant au partenariat public-privé, la ministre pense qu'il est à l'ordre du jour car il s'agit de tirer profit de ce qui a permis aux autres de réussir. « Nous avons toujours parlé de la valorisation du secteur artisanal en tant que tel... Nous devons faire en sorte que leurs capacités soient renforcées et qu'ils puissent participer à la compétition sous-régionale, continentale et affronter les autres. Les artisans prennent là la mesure du sérieux qu'ils doivent mettre dans leur production, en sachant qu'ils ne produisent pas pour eux mais pour des consommateurs qui ont des goûts divers, qui ont des exigences multiformes et comme ils ont besoin d'une clientèle, ils sont obligés de travailler en tenant compte de leurs exigences et de leurs besoins », a rappelé Yvonne Adélaïde Mougany aux artisans.

Bruno Okokana



Yvonne Adélaïde Mougany visitant les œuvres des artisans, ici un canapé transformé en lit

INSTITUT NATIONAL DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

La direction préoccupée par la formation de qualité

Le conseil technique de l'établissement, tenu du 21 au 13 octobre à Brazzaville, a débouché sur quelques recommandations pouvant améliorer la formation des apprenants.

Les participants au conseil technique de l'Institut national de la jeunesse et des sports (INJS) ont recommandé, au terme de leurs travaux, aux ministres de tutelle la mise en place d'un comité scientifique chargé d'établir un référentiel d'auto-évaluation, visant à revisiter le cadre juridique de cet établissement.

Aux autorités de l'institut, les conseillers leur ont demandé d'assurer la consolidation des rapports entre cet établissement et les fédérations sportives. Ils ont aussi insisté sur le changement des titres des mémoires et monographies pour l'obtention du diplôme d'Etat de conseiller ou d'inspecteur.

Les conseillers ont, en outre, adopté le règlement intérieur, le plan de formation, de la recherche, des stages, les plaquettes académiques et le statut des intervenants. Le conseil de direction a reçu mandat d'insérer dans tous les documents présentés, les amendements et contributions retenus durant les travaux avant leur exploitation ou leur réalisation.

Notons que le conseil technique de l'INJS a connu la participation de cinquante-deux experts venus de l'université Marien-Ngouabi, de l'Institut national de recherche et d'action pédagogiques ainsi que des directions générales des Sports et de la jeunesse. Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été placées sous l'autorité mixte de Jacques Gambou, directeur de cabinet du ministre des Sports et de l'éducation physique, et de Matthieu Mouloungui, directeur de cabinet de la ministre de la Jeunesse et de l'instruction civique.

Jacques Gambou a inscrit ce conseil dans la dynamique des réformes et des formations, piliers de base du ministre des Sports et de l'éducation physique. Selon lui, les enseignements à l'INJS doivent contribuer à la formation efficace des Congolais en vue de les rendre compétents et responsables.

James Golden Eloué

CHAMPIONNAT NATIONAL D'ÉLITE LIGUE 1

Le duel Diables noirs-As Otôho bouclera la saison

La confrontation des deux formations, le 21 octobre à Owando, sera suivie de la cérémonie de remise de trophées, collectifs et individuels, pour marquer la fin de la saison 2017-2018.

As Otôho est déjà championne du Congo 2018 avec soixante-quatorze points, en attendant le résultat du match qui l'opposera à Diables noirs le dimanche prochain. Un match qui ne changera en rien le classement. Les Diablotins occupent la troisième place avec soixante-sept points pour l'instant. S'ils l'emportent, ils totaliseront soixante-dix points et termineront toujours troisième derrière La Mancha, deuxième au classement avec soixante et onze points. En cas de défaite des noir etjaune, c'est donc

As Otôho qui consolidera son statut de leader avec trois points de plus. Les deux équipes vont s'opposer pour la troisième fois cette saison. Lors de la phase aller, les Diablotins avaient battu l'actuel leader 3-1, avant de le priver de la Coupe du Congo en s'imposant aux tirs au but 5 à 3. As Otôho a donc une revanche à prendre.

Au bas de l'échelle, la Jeunesse sportive de Poto-Poto (vingt-sept points) et Saint Michel de Ouenzé (dix-huit points) évolueront la saison prochaine en division inférieure.



Une phase de jeu lors du match aller Diables noirs-As Otôho/Adiac

Nico Nicoyé, quant à lui, s'est maintenu de justesse en ligue 1 grâce à sa victoire face à Cara 2-1. La saison dernière, ce club de Pointe-Noire avait connu la même situation. Au bord de la relégation, Nico Nicoyé avait concédé un match nul devant Ac Léopards de Dolisie. Les Fauves du Niari ayant aligné un joueur suspendu, le règlement avait plaidé en faveur de Nico Nicoyé qui avait finalement empoché les trois points lui ayant permis de se maintenir en division supérieure.

Notons qu'à l'issue de la 30e journée, sept buteurs se sont illustrés. Kader Bidimbou, dix-huit buts (Diables noirs); Bercy Obassi, dix-sept buts (As Otôho); Guy Mbenza, treize buts (La Mancha); Roland Okouri, treize buts (Etoile du Congo); Matheus Botamba, douze buts (As Otôho); Anaël Bakaki, douze buts (La Mancha); Lorry Nkolo, onze buts (Diables noirs).

Classement

As Otôho, 74 pts La Mancha, 71 pts Diables noirs, 67 pts Ac Léopards, 59 pts As Cheminots, 48 pts Cara, 48 pts JST, 43 pts Etoile du Congo, 41 pts Inter club, 31 pts Tongo FC, 31 pts V. Club, 30 pts Patronage, 30 pts Nico nicoyé, 28 pts FC Kondzo, 27 pts JSP, 27 pts SMO, 18 pts.

Rominique Makaya